

**Mission d'Assistance Technique
du Service des Forêts Américain au Gabon
Soutien au Réseau des Parcs Nationaux du Gabon
26 avril – 6 mai 2004**

Equipe d'assistance technique américain

Chris Iverson – Bureau de Washington, directeur adjoint, gestion de la faune et la planification

Don Fisher – Bureau de Washington, chef du programme national de la faune

Julie Luetzelschwab – Forêt nationale de Santa Fe, Coordinatrice SIG

Melissa Othman – Bureau des programmes internationaux, Programmes pour l'Afrique

I. Présentation générale

Le Président du Gabon, Monsieur Omar Bongo, a créé officiellement le Réseau des parcs nationaux du Gabon, donnant en août 2002 le statut de Parc national à 13 parcs du Gabon. La plupart de ces parcs sont des parcs nouvellement créés. Une visite du Secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, et par suite la visite d'une délégation de responsables du gouvernement américain en février 2003 ont encouragé les Etats-Unis à fournir de l'assistance technique pour aider le Gabon à relever les défis liés à l'application de la déclaration du Président Bongo. A la suite de ces missions, le Service des forêts américain (USFS) a été considéré comme l'un des organismes du gouvernement des Etats-Unis qui pouvaient procurer une assistance technique pour aider le Gabon à atteindre ses objectifs pour la gestion des ressources naturelles.

En conséquence, une Equipe d'assistance technique composée de représentants du Service des forêts américain et du Service de la vie aquatique et de la faune s'est rendue au Gabon en juin 2003 pour évaluer les ressources du Gabon et repérer où l'assistance technique de l'organisme américain pourrait aider le Gabon à gérer son Réseau de parcs nationaux. Des concertations avec le personnel des parcs nationaux gabonais et avec les représentants des organisations de protection ont permis de déterminer que le besoin primordial du Système de parcs nationaux était d'établir un processus par lequel les Gabonais pourraient élaborer, mettre en œuvre et réviser des plans de gestion pour tous les 13 parcs nationaux du réseau, ce qui leur permettrait ainsi de comprendre les objectifs de gestion et les tâches d'exécution. Pour aider le pays à répondre à ce besoin, l'Equipe d'assistance technique de l'organisme américain a commencé à travailler avec le personnel du Réseau des parcs nationaux, avec les représentants des organismes publics du Gabon et avec les représentants des organisations de protection au Parc national de Loango. Ils ont ensemble élaboré un plan de gestion préliminaire des parcs pour servir de modèle à appliquer dans le cadre de l'élaboration future de plans de gestion pour le Réseau des parcs nationaux du Gabon.

Pour aider également le gouvernement gabonais à renforcer ses capacités d'élaboration de plans de gestion pour les parcs nationaux, une équipe de suivi de l'assistance technique a été envoyée au Gabon par le Service des forêts américain du 26 avril au 6 mai 2004. La mission a poursuivi les travaux d'élaboration de plans de gestion entamés en juin 2003, continuant à préparer le plan de gestion préliminaire pour le Parc national de Loango et entamant le processus d'élaboration du plan de gestion pour le Parc national de Lopé. Ce qui suit est un récapitulatif des travaux effectués pendant la mission d'assistance technique de 2004 ; ce récapitulatif illustre également

les principaux points de discussion et les recommandations pour les tâches de l'étape suivante. Les conservateurs des parcs gabonais, les membres du Conseil national des parcs nationaux (CNPN), les représentants des organisations de protection et les représentants des autres organismes du gouvernement gabonais ont participé aux réunions qui ont eu lieu pendant la visite de 10 jours effectuée par l'Equipe d'assistance technique du Service des forêts américain (USFS).

La préparation et la coordination d'ensemble de cette visite ont été assurées par la Wildlife Conservation Society (WCS), l'une des organisations non gouvernementales principales travaillant avec le gouvernement gabonais à la gestion de son Réseau de parcs nationaux. Le soutien logistique a été assuré pour l'essentiel par l'Ambassade des Etats-Unis à Libreville.

II. Observations générales

1. Des progrès considérables ont été effectués depuis la mission d'assistance technique américaine au Gabon qui a eu lieu en 2003 : un conservateur a été affecté à chaque parc, un mandat législatif est en train d'être élaboré pour un créer un Service des parcs nationaux et le CNPN est en train d'examiner en détail l'attribution et la répartition de l'autorité. Il reste encore beaucoup à faire, mais le Gabon devrait néanmoins être félicité pour ses réalisations, à ce jour, concernant l'établissement d'un Système de parcs nationaux.
2. Les conservateurs des parcs et autres participants aux ateliers s'informent rapidement et sont en train d'acquérir des capacités internes pour assurer l'élaboration des plans de gestion des parcs. On observe une nette amélioration de la compréhension des concepts de planification et des volets des plans de gestion.
3. Une certaine efficacité est nécessaire pour assurer la planification de chacun des autres parcs, en s'appuyant sur les concepts et les volets mis au point dans les plans de gestion des parcs précédents qui peuvent s'appliquer à chaque nouveau parc. Les conservateurs sont en mesure de s'inspirer de leurs travaux précédents étant donné qu'il existe une grande similarité dans les objectifs des parcs. Les participants à nos sessions, qui ont eu lieu à Loango et à Lopé, sont en train de bâtir la capacité nécessaire pour former d'autres personnels aux efforts futurs pour planifier la gestion des parcs.
4. Des points importants n'ont toujours pas été résolus concernant l'attribution de l'autorité et la gestion de la zone du Parc désignée comme "zone tampon" dans le Code des forêts. Etant donné que les parcs sont exposés à de nombreuses menaces provenant de l'extérieur, la gestion des zones tampon est un élément extrêmement important pour assurer l'ensemble de la gestion avec succès des Parcs nationaux du Gabon. Les décisions de gestion devront être prises en étroite consultation avec le conservateur le Système des parcs nationaux si l'autorité ne se situe pas au niveau du Système des parcs nationaux.
5. Le pouvoir d'autorité pour assurer la gouvernance au sein de chaque parc national est mal défini. Certains gouverneurs provinciaux estiment qu'ils disposent d'une autorité à l'égard du CNPN et à l'égard du conservateur affecté respectivement aux terres situées à l'intérieur des limites du parc et qu'ils peuvent donc prendre des décisions qui influent sur le parc. Afin d'assurer avec succès la gestion des parcs nationaux, il importe de clarifier qui est habilité à exercer l'autorité de gouvernance et dans quel rayon.

6. Il n'existe pas de processus d'établissement des plans de gestion des parcs, définissant clairement le mode d'élaboration des plans de gestion, leur approbation et leur mise en œuvre. Il convient donc de mettre au point et d'approuver un processus qui définit clairement qui est habilité à élaborer les plans de gestion des parcs, à les approuver (tant pour ce qui concerne l'approbation temporaire des plans préliminaires et leur approbation définitive), et à assurer la bonne exécution des décisions de gestion sur le terrain.

7. Certains participants ont eu l'impression que les efforts actuellement menés par l'USFS pour élaborer des plans de gestion des parcs chevauchaient avec les travaux précédemment effectués par les organisations de protection. Dans notre évaluation, les travaux précédents n'avaient pas établi de document complet sur l'élaboration des plans de gestion, soulignant suffisamment les principes à suivre pour assurer la gestion des parcs. Un certain nombre d'étapes clés dans l'élaboration d'un plan de gestion entièrement fonctionnel manquaient ou n'avaient pas été développées en profondeur.

8. Il est indispensable que les conservateurs comprennent bien leurs parcs et les moyens d'atteindre leurs objectifs. A mesure que les conservateurs se familiarisent avec les concepts des plans de gestion et les problèmes particuliers de leurs parcs, ils ont besoin de s'appuyer solidement sur les services de direction et de gestion du CNPN et sur leurs partenaires sur le terrain.

9. L'autorité et le contrôle de supervision sont mal définis pour le personnel employé par les Parcs nationaux du Gabon étant donné que tous les membres du personnel ne relèvent pas du même organisme public. Une part du personnel dépend de l'autorité du CNPN et une autre part de l'autorité du MEF. Le conservateur aura besoin de diriger tous les membres de son personnel afin d'assurer la bonne gestion de son parc. L'autorité de gestion devra être clairement articulée.

10. Lorsqu'elle a passé en revue les plans de gestion existants pour l'ensemble de l'Afrique et certaines régions d'Europe, l'équipe USFS a remarqué que ces plans contenaient beaucoup d'informations descriptives, mais offraient peu d'orientations. La section 'Introduction' des plans de gestion de l'USFS consiste souvent en ce que d'autres organismes considèrent comme un plan de gestion complet. On observe une forte tendance à utiliser les informations générales, l'analyse des données et l'état actuel des ressources comme le plan de gestion même, sans offrir de description d'activités pour résoudre sur le terrain les problèmes concernant les ressources.

III. Plan de gestion

L'équipe a passé les quatre premiers jours à Libreville et a continué à définir les concepts des plans de gestion des parcs, en se penchant particulièrement sur le Parc national de Loango. L'équipe s'est d'abord réunie avec les 14 conservateurs des parcs nationaux nouvellement affectés et a présenté un aperçu général des concepts des plans de gestion. Cet aperçu avait pour objet de s'assurer que tous les conservateurs étaient mis au courant du processus de plan de gestion, même si leur parc n'avait pas encore entamé ce processus. Cette mise au courant facilitera la dissémination de ces concepts à l'avenir. L'équipe USFS a fourni comme modèle une version simplifiée d'un plan de gestion du Service des forêts américain, en faisant ressortir les différences de cette articulation par rapport aux exemples actuels examinés au Gabon et dans d'autres pays d'Afrique. L'équipe a ensuite fait une brève présentation aux conservateurs sur le besoin et l'application du SIG aux plans de gestion.

A. Articulation des plans de gestion présentée par l'équipe USFS : cinq volets principaux

1. Introduction : l'introduction fournit un aperçu des caractéristiques physiques et biologiques du parc, des conditions actuelles et des risques futurs, met en valeur les particularités les plus frappantes du parc, et, enfin, les raisons pour lesquelles le parc a été créé.
2. Objectifs : les objectifs dégagent les raisons pour lesquelles le parc a été créé et fournissent une orientation générale pour la gestion future. Ils servent de principes directeurs et définissent l'axe de gestion prioritaire (conservation, tourisme, recherche).
3. Règles pour l'ensemble du parc : il existe des règles et des règlements qui s'appliquent à l'ensemble du parc et qui sont établis afin d'atteindre les objectifs du parc (règlements intérieurs).
4. Zonage : le zonage est un outil de gestion qui sert à identifier les utilisations des terres dans des zones spécifiques du parc qui sont prises en considération pour des activités de gestion particulières ou des activités de protection spécifiques. Chaque zone comporte des règles particulières, qui sont plus spécifiques que les règlements intérieurs du parc.
5. Evaluation et suivi : Le suivi et l'évaluation sont un volet du plan qui expose les activités de suivi qui permettent de recueillir les informations de base nécessaires et d'évaluer l'avancement des travaux pour atteindre les objectifs de gestion. Ce volet fournit un schéma articulé pour orienter les ressources limitées de rassemblement de données et modifier l'orientation des activités de gestion là où c'est nécessaire.

Plusieurs principes fondamentaux concernant les plans de gestion des parcs ont été examinés :

1. Les plans de gestion doivent être dynamiques et souples et ne pas être considérés comme permanents. Ils doivent être révisés chaque fois que de nouvelles informations importantes sont disponibles, lorsque de nouveaux problèmes se soulèvent ou lorsque les conditions se modifient sensiblement.
2. Les plans de gestion doivent être élaborés en utilisant une "stratégie de gestion adaptative", selon laquelle les conservateurs utilisent les meilleures données existantes disponibles pour faire avancer progressivement la planification et l'exécution des plans de gestion de leurs parcs, mettre à jour leurs plans de gestion et modifier la mise en œuvre des activités à mesure que des données supplémentaires sont recueillies et vérifiées. La progression du processus de planification en utilisant les meilleures données disponibles peut révéler des lacunes et des besoins d'information pour la gestion des parcs. Il serait bon que le personnel sur le terrain et les spécialistes SIG déploient un effort continu pour poursuivre la collecte de données, pour créer une base de données pour les parcs, pour améliorer et normaliser cette base, afin que les conservateurs puissent prendre des décisions judicieuses en matière de gestion.
3. Les objectifs de gestion des parcs sont le volet le plus important du plan. Ces objectifs constituent les principes directeurs du parc. Toutes les activités et les opérations de gestion sont interdépendantes et devraient être conformes aux objectifs du parc. Le modèle de plan de gestion de l'USFS stipule clairement les objectifs de gestion du parc et précise comment prendre en

compte ces objectifs en ayant recours à certaines activités. Chaque volet du plan doit être relié aux objectifs généraux des parcs.

B. Elaboration du plan de gestion de Loango et de Lopé

Après avoir passé en revue les concepts d'ensemble des plans de gestion des parcs avec tous les conservateurs de parc, l'équipe de l'USFS s'est alors mise à travailler avec un groupe beaucoup plus restreint pour examiner les questions concernant spécifiquement le Parc de Loango (voir liste des participants à l'annexe 4). Ce groupe a continué de travailler sur le plan de gestion préliminaire du Parc de Loango qui avait été entamé en juin 2003 ; il a commencé par examiner les décisions et les résultats de la mission de juin 2003 et a ensuite amélioré et défini plus précisément les objectifs des parcs, les règlements intérieurs, la carte de zonage et les règlements spécifiques à chaque zone. Une évaluation des données SIG a également été effectuée pour déterminer dans quelle mesure des informations étaient disponibles pour aider à définir le zonage et identifier des ressources et des influences extérieures à l'intérieur et à l'extérieur des parcs. Le Groupe de Loango a déterminé des tâches sur lesquelles les conservateurs et le CNPN devaient toujours porter leur attention. L'équipe USFS s'est ensuite rendue à Lopé et a passé trois jours à conduire le même type d'activité avec le personnel de ressource de Lopé, le conservateur nouvellement nommé et les représentations des organisations de protection travaillant dans la région (voir liste des participants à l'Annexe 4).

1. Libreville : élaboration du plan de gestion du Parc national de Loango

L'équipe USFS, les conservateurs de Loango, le personnel de ressource de Loango et les représentants des organisations de protection se sont mis à réviser et à développer davantage le plan pré-existant pour la gestion du Parc national de Loango. Divers débats, discussions et analyses ont conduit à la recommandation de nombreuses révisions. L'équipe USFS incorporera les révisions approuvées à la nouvelle version "préliminaire" du plan de gestion. Les éclaircissements et les résultats des discussions sur le contenu et les questions concernant les sections principales du plan préliminaire de gestion du Parc de Loango sont présentés ci-après :

Introduction : l'objet et le contenu de l'Introduction du Plan de Loango ont été tout d'abord examinés. L'Introduction devrait inclure l'objet et la description du parc, ses particularités les plus frappantes ainsi que ses ressources naturelles, une explication de l'objet et de la portée du plan de gestion, une description de l'administration du parc ; elle devrait aussi fournir un aperçu général des ressources biologiques, physiques et sociales (communautés) du parc. Pendant la discussion, il est devenu clair que les éléments de cette proposition d'"Introduction" représentaient souvent tout le plan de gestion d'autres plans.

Objectifs : les nombreux objectifs qui ont été à l'origine définis en 2003 ont été passés en revue. Après d'amples discussions, il a été décidé de retenir cinq objectifs :

1. Protéger la flore et la faune, en accordant une importance particulière aux lagunes et aux écosystèmes côtiers ;
2. Protéger la diversité d'écosystèmes représentés dans le parc ;
3. Protéger les caractéristiques géologiques importantes, les zones humides d'intérêt scientifique et esthétique ;
4. Développer des activités touristiques en conformité avec les objectifs du parc ;
5. Intégrer les usages coutumiers des communautés à la gestion du parc.

Réglementations : Les règlements intérieurs ont été abordés. Dans le cadre de ce travail, il a été fait référence à plusieurs codes juridiques du Gabon afin d'assurer la conformité de tous les

règlements intérieurs du parc avec la législation nationale. Ces codes juridiques ont été incorporés en tant que règlements des parcs pour une gestion transparente. Ces codes incluaient le Décret des parcs établissant le Parc national de Loango, le Code des forêts, le Code de la pêche et le Code de l'environnement. Les questions abordées pendant l'élaboration des règlements intérieurs des parcs ont été les ressources en air, les écosystèmes des plages et des estuaires, le développement des infrastructures, le contrôle des incendies, les pêcheries, les communautés vivant à l'intérieur du parc, l'exploitation des ressources minières, les activités récréatives et le tourisme, les écosystèmes de palétuviers, le sol et l'eau, les activités communautaires de subsistance (pêche artisanale, collecte de bois, chasse, cultures vivrières, etc.) et le transport et l'accès aux parcs, y compris les aéroports. Les questions considérées pendant la mission américaine de juin 2003 n'ont pas toutes été discutées en profondeur. Elles devront être intégrées à la nouvelle version du plan de gestion préliminaire. Tous les participants sont tombés d'accord sur un principe de gestion fondamental : toutes les activités dans le parc sont interdites à moins qu'elles soient autorisées dans le Plan de gestion du Parc et par le conservateur.

Zonage : la dernière question prise en compte par le groupe de travail a été le concept de zonage des parcs. Les principes de zonage ont été réitérés : 1) les zones sont destinées à aborder des questions spatiales spécifiques qui ne sont pas prises en compte dans les règlements intérieurs du parc et 2) les zones permettent une gestion plus spécifiquement ciblée sur des domaines particuliers. Chaque zone doit disposer d'un ensemble de règles et de règlements particuliers adaptés aux objectifs de la zone donnée et qui sont différents des règlements intérieurs. Une évaluation des données SIG a également été effectuée pour déterminer si l'on disposait de données pour soutenir le zonage, identifier les ressources et les influences extérieures s'exerçant dans les parcs et leurs environs. Six zones ont été identifiées en tout : zones de protection écologique, zones villageoises, zone de pêche de subsistance uniquement, zone de pêche de subsistance et de pêche sportive, zone de lieux sacrés et zone d'infrastructures. A l'aide de la technologie SIG et de la connaissance et expertise des participants, des zones à l'état de projet ont été définies sur la superficie du Parc national de Loango (voir annexe 3).

Pendant les concertations portant sur le zonage, les débats ont été particulièrement prolongés sur une question : la pêche sportive. Les conservateurs ne savaient pas s'il valait mieux prévoir un règlement intérieur pour la pêche sportive ou s'il valait mieux autoriser la pêche sportive dans une zone donnée qui en assurerait le contrôle. Finalement, les conservateurs ont pris la décision d'interdire la pêche sportive dans la lagune de Louré de crainte que ce type d'activité n'entraîne une baisse inacceptable des populations de poissons. Il n'y a pas eu d'activité de suivi ou de recherche qui permettait de savoir si la pêche sportive dans la lagune exerçait un impact négatif sur ces populations de poissons. L'USFS a eu le sentiment que ce point particulier pourrait faire l'objet d'un examen plus approfondi.

Présentation des conservateurs : le dernier jour de l'atelier, une présentation a été donnée par les conservateurs avec lesquels nous travaillions (conservateurs de Loango et de Lopé). Dans cette présentation, ils récapitulaient comment ils comprenaient les principes de planification de la gestion des parcs introduits lors de la première journée. Les conservateurs ont récapitulé les objectifs, les règlements intérieurs et les zones définies pour le Parc national de Loango pendant la semaine qui venait de s'écouler. Cette présentation a permis à l'équipe USFS de constater comment les concepts avaient été compris et de noter là où certains messages avaient besoin d'être précisés davantage pour les travaux de suivi du parc de Lopé. La présentation donnée par les conservateurs a fait preuve de la bonne compréhension de l'élaboration des plans de gestion des parcs et des progrès considérables effectués pendant la semaine.

2. Lopé : élaboration du plan de gestion du Parc national de Lopé

L'équipe s'est ensuite rendue au Parc national de Lopé pour conduire la même activité de planification avec le personnel de ressource de Lopé, le conservateur nouvellement nommé et les représentants des organisations de protection travaillant dans la région. Dès leur arrivée, les participants ont visité plusieurs sites du Parc de Lopé et des environs afin de se familiariser avec le système écologique et les questions de gestion pertinentes. Ces questions incluaient notamment une tour de transmission construite à l'intérieur des limites du parc, des sites archéologiques, les zones limitrophes entre le bourg de Lopé et le parc et une visite d'observation à travers la savane forestière pour regarder les éléphants de la forêt.

L'atelier de Lopé a suivi le même format que celui de Libreville. Les participants ont examiné le contenu d'un plan de gestion préliminaire pour le Parc national de Lopé ainsi que les questions relatives aux principaux volets du plan. En général, les discussions ont été mieux ciblées parce que tous les participants s'étaient familiarisés avec le même type de discussions pendant l'atelier sur le Parc de Loango. L'expérience précédente commençait à produire des fruits et les participants saisissaient beaucoup mieux les concepts et les volets d'un plan de gestion de parc.

Introduction : l'Introduction du Plan de gestion du Parc de Lopé devra inclure les mêmes concepts mis en avant dans le plan de Loango, clarifier la hiérarchie des pouvoirs pour l'établissement et la gestion du parc national et examiner le contexte et la portée internationale pour le parc. Pendant ces concertations, il a été demandé aux participants de s'exprimer sur le processus général d'élaboration de plans pour la gestion des parcs – création des parcs, autorités de gestion et d'application de la législation, participation du public, approbation d'un plan, révision d'un plan et responsabilité différentielle du conservateur. Ces concepts ont besoin d'être clarifiés. Ce n'est pas un problème qui est propre à Lopé, mais qui s'applique à tous les parcs et qui devrait être pris en compte dans la législation ou les réglementations du CNPN.

Objectifs : les mêmes objectifs généraux adoptés pour le Parc de Loango ont été adoptés, avec quelques modifications mineures, pour le Parc de Lopé :

1. Protéger la flore et la faune en accordant une importance particulière aux cours d'eau Ogooue et Offoue et aux espèces animales endémiques du parc ;
2. Gérer et protéger les écosystèmes formant une mosaïque de simple savane et de savane forestière ;
3. Protéger les sites archéologiques, les milieux naturels et les formations géologiques d'importance scientifique et esthétique ;
4. Développer des activités touristiques durables conformes aux objectifs du parc et rapportant un revenu pour la gestion du parc, ainsi que pour la communauté locale ;
5. Faire participer les communautés locales à la gestion du parc, en particulier les éduquer en matière d'environnement et leur fournir des emplois locaux.

Règlements intérieurs : comme pour les discussions relatives au Parc de Loango, un grand nombre des lois et décrets existants ont été examinés pour vérifier s'ils étaient compatibles avec les objectifs définis pour le parc. Ces lois incluaient le décret de création du Parc national de Lopé, le Code des forêts, le Code de la pêche et le Code de l'environnement. Bon nombre des réglementations pertinentes et applicables contenues dans ces lois ont été répétées et adoptées en tant que règlements intérieurs nécessaires. Le principe de base suivant lequel toutes les activités sont interdites à moins d'une autorisation spécifique a également été adopté pour le Parc de Lopé. Les discussions ont été animées sur les thèmes suivants : le développement d'infrastructures – pour la gestion du parc ainsi que pour les activités de recherche, le contrôle des incendies et la gestion de la faune – chasse et activité illégale de chasse gibier. Tous les thèmes spécifiques à

Loango n'ont pas été abordés à Lopé, seulement les questions prédominantes. Les particularités de chacune de ces questions seront incorporées à la nouvelle version du plan de gestion préliminaire pour le Parc de Lopé. En outre, les thèmes qui n'ont pas été couverts à Lopé mais qui l'ont été à Loango seront incorporés à la nouvelle version du plan de gestion préliminaire du Parc de Lopé à des fins de discussion et d'examen.

Zonage : le concept de zones de gestion spécifiques a également été abordé. Ces zones ont été créées afin de soutenir les objectifs du parc, et chacune disposait de réglementations propres ; chaque zone était mutuellement exclusive. Les zones suivantes ont été examinées et identifiées :

1. Infrastructures : cette zone a identifié les endroits spécifiques où des infrastructures légères étaient autorisées pour pourvoir aux besoins des installations administratives et installations de recherche existantes et futures. Par définition, le développement d'infrastructures était interdit, à l'exception de ces zones d'infrastructures. Plusieurs conservateurs ont exprimé que le Réseau des parcs nationaux même devrait développer les infrastructures légères nécessaires pour faciliter les opérations d'écotourisme dans les parcs naturels. Ils ont été d'avis que cette approche leur permettrait d'exercer un certain contrôle sur les types d'installations construites dans les parcs. C'est là une autre question dont l'équipe USFS a le sentiment qu'elle pourrait bénéficier d'un examen plus approfondi. Le développement d'infrastructures touristiques par le Service des parcs nationaux nécessiterait d'engager des fonds dont l'emploi pourrait être plus utile pour les projets et activités de gestion des ressources du parc. Il pourrait être mieux approprié d'incomber les dépenses de fonds pour des infrastructures touristiques aux prestataires de services commerciaux qui assureraient les services de tourisme sous les directives et la supervision d'un système de permis. Un Système de permis spécialisé constitue une recommandation qui sera examinée en profondeur dans les nouvelles versions de plans de gestion préliminaires ainsi que dans nos Recommandations.

2. Protection de la Zone d'intégrité écologique : cette zone représentait l'approche la plus restrictive et protégeait les lieux contre pratiquement toute activité de gestion, activité humaine, activité touristique ou commerciale. Ce statut a été réservé aux endroits du parc dont l'écologie est particulièrement fragile.

3. Zone de développement touristique : les discussions se sont concentrées sur les endroits où les activités de développement touristique seraient autorisées et encouragées afin de répondre aux objectifs de développement touristique du parc. En général, des activités ont été définies pour les endroits situés le long des réseaux routiers qui avaient été développés afin qu'il ne soit pas nécessaire de construire de nouvelles routes et, deuxièmement, pour les endroits situés là où des activités et occasions d'écotourisme pourraient être concentrées. Cette zone n'a pas été examinée pendant les discussions de 2003 ou de 2004 sur le Parc de Loango, mais tous les participants ont été d'avis que l'applicabilité d'une telle zone devrait être prise en compte pour le Parc de Loango.

Discussions spécifiques concernant le développement touristique :

a. Système de permis : le service de visites touristiques guidées offertes par l'Hôtel de Lopé repose sur une concession touristique qui est exploitée au titre d'un protocole d'accord qui a été établi avant la désignation du Parc national de Lopé. L'Hôtel de Lopé touche 2000 FCFA sur chaque touriste participant à la visite guidée du parc au titre du Réseau des parcs nationaux. Il est difficile de savoir si ces fonds sont retournés au parc pour soutenir l'Administration d'exploitation des concessions. En outre, le gérant de l'Hôtel de Lopé n'a pas été tenu de soumettre à l'approbation du conservateur un Plan d'exploitation annuel. Il s'agit là d'un bon exemple illustrant comment l'instauration d'un système de permis pourrait bénéficier au Réseau des parcs nationaux. Un Programme de permis pour usages particuliers exigerait que l'exploitant de l'hôtel soumette une demande et un Plan d'exploitation annuel.

Ce système de permis permettrait au Réseau des parcs nationaux d'évaluer des dispositifs de droits appropriés pour les Parcs nationaux, de suivre les mouvements des ressources ainsi recueillies et de superviser/approuver toutes les activités promues par les concessionnaires.

b. Sites archéologiques : il s'agit là d'une question qui revêt une importance particulière pour le Parc de Lopé en raison de la multitude des sites archéologiques que renferme ce parc. Un problème qui se pose dans le cadre du plan de gestion est de trouver comment préserver ces sites archéologiques étant donné qu'ils constituent des attractions touristiques. L'équilibre consistera à assurer leur durabilité tout en mettant en valeur leur importance. Le conservateur devra réfléchir aux moyens d'assurer la préservation des ressources exceptionnelles du parc (par exemple interdire aux guides de déverser de l'eau sur les pétroglyphes historiques ou de permettre aux touristes de marcher sur les formations rocailleuses contenant des pétroglyphes). Voir section sur les "Recommandations" pour des informations plus détaillées sur cette question particulière.

4. Zone de recherche : une zone de recherche spécifique adjacente au bâtiment de recherche de la WCS a été identifiée pour incorporer les activités de recherche et de suivi à long terme des sites et pour préserver l'intégrité et le caractère prioritaire de ces études de longue durée actuellement conduites.

5. Infrastructure routière : vers la fin de la session de travail, une analyse du réseau routier complet a été effectuée pour repérer les routes existantes du parc qui devraient rester ouvertes afin d'assurer l'objectif de gestion et celles qui devraient être fermées ou au moins cesser d'être maintenues afin de minimiser les dégâts écologiques causés par les routes, ainsi que de minimiser les dépenses d'entretien. Le groupe de travail a réalisé un effort analytique admirable pour identifier les routes existantes qui étaient nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion et répondre aux besoins des zones spécifiques – recherche, infrastructures, zones d'une écologie fragile, etc. Ces travaux devraient aussi être menés pour le Parc de Loango.

Une fois que les participants se sont entendus sur les catégories de zones, des zones à l'état de projet ont été identifiées en tant que polygones sur une carte du Parc national de Lopé (voir annexe 3). La technologie SIG a été d'une valeur inestimable pour le processus de cartographie des zones. Cette technologie a aussi permis d'identifier des lacunes d'informations ou des données inexactes.

3. Intégration de la technologie Système d'Information Géographique (SIG)

Les données disponibles ont été compilées par Leonard Akie et Annabelle Honorez et elles ont permis d'établir des cartes de zones pour les plans de gestion préliminaires des Parcs nationaux de Loango et de Lopé (voir annexe 3) pendant la mission USFS. Les jeux de données SIG ont été superposés sur des images par satellite et autres cartes de la base de données. Il a été demandé aux conservateurs de tracer les zones de gestion en prenant en compte des éléments tels que les installations et les aires de pêche de subsistance. Un nouveau jeu de données SIG a été établi à partir des travaux des conservateurs et les cartes de zonage pour les plans de gestion ont alors été remises aux conservateurs. En juin, des cartes agrandies des zones de gestion ont été envoyées aux conservateurs à partir des Etats-Unis. Une évaluation des données disponibles, des besoins en données et des besoins en logiciel et matériel a aussi été réalisée, ainsi que de l'organisation d'une formation GPS (système mondial de positionnement), d'une instruction à l'utilisation du GPS et de l'extraction des données pour le SIG. Prière de consulter l'annexe 2 pour une liste complète des tâches attribuées aux individus pour faire avancer l'intégration de SIG.

Une proposition a été rédigée pour demander à l'ESRI de donner près de 1 million de dollars en logiciel pour soutenir l'effort visant à assurer la bonne gestion des parcs du Gabon. A l'heure

actuelle, la plupart des individus de la région utilisent le logiciel ArcView de l'ESRI ; cependant, l'ESRI est en train d'abandonner le système ArcView pour le remplacer par le logiciel ArcGIS. ArcGIS représente une amélioration considérable du système ArcView en raison de ses outils de mise en forme de qualité supérieure, de sa capacité à présenter des données sur une seule carte qui sont contenus dans des projets multiples et de ses outils de création de métadonnées et de visualisation et d'organisation des jeux de données.

Julie Luetzelschwab, de l'USFS, a travaillé au projet de subvention avec le WWF et la WCS au Gabon. La subvention ESRI espère pouvoir accorder des licences Arc à la WCS, au WWF et plusieurs autres au CNPN et au MEF. Ce serait la plus grande subvention dans toute l'histoire d'ESRI et elle constituerait une énorme contribution au réseau des parcs du Gabon. L'USFS sera un mentor pour cette subvention et il s'assurera, au cas où la subvention serait accordée, que les rapports d'avancement des travaux seront complets, demandera des logiciels supplémentaires si nécessaire et, également, soumettra des rapports pour obtenir la dispense des frais d'entretien annuels.

C. Plans stratégiques et plans d'exécution

Afin de fournir aux conservateurs une connaissance globale des activités de planification, de gestion et d'exécution concernant les parcs, l'équipe USFS a présenté un récapitulatif d'un processus de planification recommandé pour les parcs, allant du plan de gestion général à l'exécution sur le terrain. L'équipe USFS a souligné que, pour que la gestion d'un parc national soit conduite avec succès, elle doit reposer sur un processus de planification à plusieurs niveaux. Ce processus comprend l'élaboration d'un plan de gestion global (examiné précédemment), de plans stratégiques et de plans d'exécution.

1. Planification stratégique : le plan de gestion fournit une orientation générale pour la gestion d'un parc national. Une fois que le plan de gestion est mis au point, la prochaine étape concerne la planification stratégique, qui permettra d'identifier les types d'activités spécifiques qui devront être effectuées et où, en conformité avec les objectifs, les règlements intérieurs et le zonage définis dans le plan de gestion. Par exemple, les plans stratégiques comprendront en général un Plan directeur des installations qui aborde tous les besoins en infrastructures pour l'ensemble du parc, un Plan de transport qui fait ressortir toutes les formes d'accès au parc, y compris les routes, les sentiers, les pistes d'aviation, etc., ainsi qu'une variété d'autres éléments. Prière de consulter l'annexe 1 pour la description de la planification stratégique globale.

2. Planification d'exécution : les plans d'exécution sont élaborés en s'appuyant sur les informations dégagées dans les plans stratégiques. Les éléments clés des plans d'exécution sont l'élaboration d'un Plan d'exploitation et d'entretien, l'élaboration de plans de travail annuels et l'élaboration d'un Plan d'amélioration des immobilisations. Prière de consulter l'annexe 1 pour des informations plus détaillées sur la planification d'exécution.

En faisant la distinction entre les plans de gestion et les autres questions détaillées relatives à l'exécution, le gestionnaire ne perd pas de vue les objectifs généraux du parc. Une telle articulation permet d'agir avec plus de souplesse quand des changements s'avèrent nécessaires. Si une activité touristique est dégagée pour une zone spécifique, un plan de tourisme abordera tous les détails relatifs à cette activité particulière. Elle n'aura pas besoin d'être abordée dans le plan de gestion. Ainsi, lorsque des changements auront besoin d'être apportés à cette activité, le plan de tourisme mettra en oeuvre les changements, et non pas l'ensemble du plan de gestion. Le plan de gestion est un document général qui oriente le parc en fonction de certains objectifs. Les plans

stratégiques et d'exécution exposent en détail comment mettre en œuvre les activités décrites et les coûts associés à ces activités. Par conséquent, les questions de budget et de personnel ne seront pas une source de fardeau ou de retard dans l'exécution du plan de gestion et elles ne détourneront pas le conservateur de la réalisation des objectifs de son parc à cause de problèmes de dotation en personnel ou autres.

Un examen plus en profondeur s'avère nécessaire pour déterminer le degré de détails nécessaires pour l'élaboration d'un plan au Gabon. Les Etats-Unis appliquent un processus exhaustif, comportant plusieurs étapes, qui n'est peut-être pas forcément le mieux adapté pour un système émergent. Nous recommandons donc d'examiner davantage le type de système de planification stratégique et d'exécution qui serait approprié pour le Gabon.

IV. Recommandations et étapes suivantes

La présente section aborde un certain nombre de questions qui sont apparues pendant les concertations avec les conservateurs, les autres membres du personnel du Réseau des parcs nationaux et les partenaires, et qui sont en rapport avec les plans de gestion des parcs, la gestion sur le terrain et les rôles et responsabilités du CNPN et des conservateurs. La présente section contient aussi des recommandations.

1. Processus d'approbation des plans de gestion et autorité

Les conservateurs n'ont pas d'idée claire de l'autorité concernant l'élaboration et l'approbation des plans de gestion des parcs. En outre, certaines administrations locales estiment que la gestion à l'intérieur des parcs relève de leur compétence, alors qu'il est normal qu'elle incombe aux conservateurs. Etant donné que l'approbation et la finalisation des plans peuvent réclamer beaucoup de temps, il est bon de prévoir une étape "intermédiaire" qui accorde aux conservateurs l'autorité nécessaire pour faire avancer les activités et les décisions.

Recommandations :

- Etablir une politique officielle d'approbation provisoire des plans de gestion "préliminaires" pour les parcs nationaux. L'approbation provisoire de plans "préliminaires" doit s'accompagner d'une autorisation habilitant les conservateurs à entamer les tâches d'exécution et à disposer de l'autorité nécessaire pour faire appliquer la loi.
- Etablir une politique officielle d'approbation des plans de gestion "définitifs" pour les parcs nationaux.
- Etablir une politique de révision des plans de gestion approuvés pour les parcs nationaux. Un dispositif a besoin d'être mis en place pour exécuter les révisions apportées aux plans à mesure qu'ils seront mis à jour et tiendront compte des nouvelles informations, telles que la mise à jour des données sur le terrain.
- Etablir une politique pour l'élaboration participative des plans de gestion. L'élaboration des plans de gestion devrait favoriser une vaste participation, en particulier la participation des ONG, des communautés locales et des partenaires. Tant le processus de planification que le processus d'exécution des plans de gestion des parcs devraient prévoir un dispositif d'objection ou un recours en appel pour demander au CNPN d'intervenir.
- Etablir une politique précisant qui dispose de l'autorité pour faire exécuter les plans de gestion pour les parcs nationaux ; également, examiner cette politique avec les administrations locales adjacentes à chaque parc national, de sorte que le CNPN et chaque conservateur respectif soient considérés comme ayant un pouvoir de gestion bien défini pour

toutes les ressources de leur parc national et pour l'exécution des plans de gestion du parc. De plus, tout rôle pertinent pour une administration locale doit être clairement articulé.

- Etablir un dispositif d'appel transparent pour assurer une bonne équité dans toutes les prises de décision.
- Etablir un système de permis et un processus décisionnel pour tous les contrats financiers relatifs aux parcs, qu'il s'agisse de concessions touristiques ou du développement d'infrastructures. Un comité pourrait être un instrument approprié pour assurer la bonne évaluation des contrats et éviter l'exercice d'influences individuelles sur les conservateurs.

2. Coordination des conservateurs et soutien fourni à ces derniers :

A l'heure actuelle, le CNPN ne dispose pas de personnel qui soit exclusivement affecté à la coordination des activités de gestion quotidiennes des parcs nationaux et des activités des conservateurs. Les conservateurs ne disposent d'aucune personne de liaison habilitée à les aider à résoudre les problèmes de gestion des parcs.

Recommandation :

- Le CNPN devrait engager une personne qui possède une parfaite connaissance des modes d'aménagement des terres du gouvernement gabonais, assortie de l'expertise technique pertinente, pour servir de figure d'autorité au niveau de la supervision du Réseau des parcs nationaux et des activités quotidiennes des conservateurs.

3. Pouvoir de supervision

Les conservateurs n'ont à l'heure actuelle pas de pouvoir de supervision sur tout le personnel du gouvernement affecté à leurs parcs et devraient être habilités à exercer un tel pouvoir sur tout le personnel du gouvernement affecté à leurs parcs afin d'assurer avec efficacité la direction et la gestion de leur parc national respectif.

Recommandation :

- Accorder aux conservateurs un pouvoir de supervision total sur tout le personnel affecté aux unités des parcs nationaux, y compris celles placées actuellement sous la supervision du MEF.

4. Plans de gestion préliminaires pour les Parcs de Loango et de Lopé

Les Plans de gestion préliminaires pour les Parcs nationaux de Loango et de Lopé qui ont été élaborés pendant les missions du Service des forêts de 2003 et de 2004 ne sont pas complets et ont besoin d'être plus approfondis et améliorés.

Recommandations :

- Après réception des nouvelles versions des plans préliminaires de gestion de la part de l'équipe USFS, qui incorporent les décisions prises pendant la mission d'assistance technique d'avril/mai, les conservateurs, avec le concours de leur personnel, devraient compléter les plans de gestion préliminaires, en y incorporant les contributions du public, et élaborer un plan final pour approbation, en suivant les étapes suivantes :

Etape 1: Les conservateurs se penchent sur l'examen interne (appui technique de l'équipe USFS le cas échéant) – en révisant, si nécessaire, les objectifs du plan préliminaire, les normes et principes, ainsi que les zones. Lorsque les conservateurs examinent l'apport de modifications pour la délimitation des zones, ils devront choisir des limites qui soient identifiables sur le terrain (par exemple divisions écologiques, telles qu'un cours d'eau ou autres divisions hydrologiques, ou caractéristique topographique). Les activités de collecte et de vérification des données sur le terrain, ainsi que l'organisation de la base de

- données SIG au bureau central de Libreville, devraient être conduites en permanence et suivies par les conservateurs.
- Etape 2: Fournir un exemplaire des plans préliminaires révisés, après examen interne, à l'équipe du Service des forêts pour l'examiner à son tour et formuler des commentaires.
- Etape 3: Solliciter les avis et suggestions des parties intéressées externes (responsables des gouvernements locaux, villageois, autres).
- Etape 4: Les conservateurs demandent au CNPN d'accorder l'"approbation provisoire" des plans préliminaires et d'autoriser les conservateurs à mettre en œuvre les plans de gestion.
- Etape 5: Continuer à améliorer le plan en fonction des besoins (recueillir des informations, résoudre les conflits, etc.), afin de préparer le "plan définitif". Les conservateurs soumettent le "plan définitif" à l'approbation du CNPN.
- Etape 6: Prévoir des mises à jour continues du plan de gestion, conformes à la politique du CNPN (qui doit être élaborée) à mesure que vous recevez de nouvelles données vérifiées sur le terrain, ou répondre aux problèmes résultant d'intérêts extérieurs.

5. Gestion des zones tampon :

Il est difficile de savoir à qui revient la responsabilité de gestion des zones tampon désignées qui sont adjacentes aux parcs, telles qu'elles sont définies dans le Code des forêts. Bon nombre des menaces pesant sur les parcs nationaux sont situées en dehors des limites de ces parcs, rendant la gestion de ces zones tampon un élément essentiel du succès de la gestion des parcs.

Recommandation :

- La prise en charge de la gestion des zones tampon par les conservateurs garantirait le niveau de protection le plus élevé pour les ressources des parcs nationaux. Cependant, s'il est décidé de ne pas accorder au CNPN le pouvoir de gestion de ces zones, il est alors indispensable que ceux à qui est délégué ce pouvoir s'entretiennent régulièrement avec les conservateurs sur la gestion de ces zones.

6. Gestion des activités commerciales – Programme de permis pour usages particuliers :

Il n'existe pas de politique de gestion des utilisations commerciales pour les terres du Réseau des parcs nationaux. Par exemple, une tour de transmission cellulaire a été construite dans le Parc national de Lopé sans l'approbation du CNPN ou du Parc national de Lopé. Le gouvernement gabonais et le Réseau des parcs nationaux devraient toucher une commission justifiée pour laisser les prestataires de services commerciaux utiliser les domaines de l'Etat/terres publiques.

Recommandations :

- Elaborer et mettre en œuvre un Programme de permis pour usages particuliers.
 1. Elaborer une politique de permis pour usages particuliers dans le cadre du Réseau des parcs nationaux
 - Définir la durée de validité des permis et le dispositif de renouvellement (c'est-à-dire le bénéficiaire d'un permis aura-t-il à faire concurrence à d'autres demandeurs pour obtenir la prolongation de son permis ?).
 - Définir les activités qui conviennent pour l'obtention de permis (visites écotouristiques, tours de transmission et de communications, autres activités commerciales)
 2. Etablir un barème :

- Les droits pour les visites écotouristiques devraient être calculés en tant que pourcentage des recettes brutes réalisées par l'opérateur.
 - Les droits pour certaines utilisations commerciales, telles que les tours de transmission et de communications, pourraient consister en un droit annuel fixe.
3. Prendre en considération l'application d'une politique qui permettent le prélèvement de droits (droits ou pourcentage de droits retenus par chaque parc pour couvrir les coûts d'administration du Programme de permis pour usages particuliers).
 4. Mettre au point un formulaire de demande de permis pour usages particuliers, un formulaire de plan d'opérations (à remplir par les détenteurs de permis présentant en détail leur plan d'exploitation annuel), et un formulaire de permis pour usages particuliers (conditions et règles s'appliquant aux détenteurs de permis) que devront utiliser les conservateurs dans la gestion du Programme de permis pour usages particuliers concernant leur parc.
 5. Préparer un modèle de "prospectus" et les grandes lignes d'utilisation de ce prospectus par les parcs pour solliciter des propositions de tourisme.
 6. Placer les prestataires de services commerciaux existants, à l'heure actuelle sous une certaine forme de contrat (à savoir Protocole d'accord avec l'Hôtel Lopé – visites écotouristiques), sous le régime de Permis pour usages particuliers. Egalement, demander un Plan d'exploitation annuel à chaque prestataire de services commerciaux (format qui devra être mis au point par les conservateurs et le CNPN).
 7. Prendre contact avec des prestataires commerciaux dont les services ne font pas actuellement l'objet d'une forme ou autre de contrat (c'est-à-dire tour de transmission/communications non autorisée dans le Parc national de Lopé) et leur demander de remplir et soumettre une demande pour l'obtention de permis pour usages particuliers (le formulaire de demande devra être mis au point par les conservateurs et le CNPN). Procéder aux démarches nécessaires pour placer ces prestataires sous le régime de permis.
7. Interdiction de la pêche sportive dans le Parc national de Loango
 Les conservateurs ont formulé une recommandation pour interdire aux concessions touristiques la pêche sportive dans la lagune de Louri de crainte que les activités continues de pêche sportive n'entraînent une baisse inacceptable des populations de poissons. Il n'y a pas eu d'activité de suivi ou de recherche qui permettait de savoir si la pêche sportive dans la lagune exerçait un impact négatif sur ces populations de poissons. Par conséquent, l'interdiction de la poursuite de la pêche sportive à cette date aurait une influence défavorable sur les exploitants de concessions et aboutirait très probablement à des protestations de la part des exploitants, créant éventuellement des rapports hostiles injustifiés entre le personnel du Parc national de Loango et les exploitants de concessions.
- Recommandation :
- Autoriser la poursuite de la pêche sportive dans la lagune de Louri, tout en en suivant les incidences, le cas échéant, sur ces populations de poissons. Commencer à instaurer des mesures restrictives seulement s'il est déterminé que la pêche sportive exerce des incidences négatives sur ces populations de poissons.
8. Concession touristique pré-existante : Parc national de Lopé et Hôtel de Lopé :
 Les activités écotouristiques de l'Hôtel de Lopé sont offertes au titre d'un Protocole d'accord qui avait été établi avant la désignation du Parc national de Lopé. L'Hôtel de Lopé touche 2000 FCFA sur chaque touriste participant à la visite guidée du parc, au titre du Réseau des parcs nationaux. Il est difficile de savoir si ces fonds sont retournés au parc pour soutenir

l'Administration d'exploitation des concessions. En outre, le gérant de l'Hôtel de Lopé n'a pas été tenu de soumettre à l'approbation du conservateur un Plan d'exploitation annuel.

Recommandation :

- Après l'élaboration d'un Programme de permis pour usages particuliers, en collaboration avec le CNPN, le conservateur du Parc national de Lopé devrait prendre contact avec le propriétaire de l'Hôtel de Lopé pour lui demander de remplir et de soumettre une Demande d'utilisations particulières et un Plan d'exploitation annuel.
- Le conservateur devrait placer l'opération écotouristique sous le régime du Programme de permis pour usages particuliers et prélever un droit approprié (à définir avec la coopération du CNPN conformément au barème approuvé dans le cadre du Programme de permis pour usages particuliers).

9. Protection des sites archéologiques

Les guides écotouristiques de l'Hôtel de Lopé ont la pratique de déverser de l'eau sur les pétroglyphes historiques altérés du parc pour les rendre plus visibles aux touristes. Cette pratique accélère la détérioration de cette ressource exceptionnelle.

Recommandation :

- Le conservateur a besoin d'établir des normes que devra respecter l'exploitant d'activités écotouristiques afin d'assurer la préservation des ressources exceptionnelles du parc (à savoir interdire aux guides de déverser de l'eau sur les pétroglyphes historiques ou de permettre à leurs clients de marcher sur les formations rocailleuses contenant des pétroglyphes). Ces normes devront être incorporées dans le Permis pour utilisations particulières, document autorisant officiellement l'Hôtel de Lopé à conduire des visites guidées payantes dans le Parc national.

10. Développement des infrastructures touristiques dans les Parcs nationaux

Plusieurs conservateurs ont exprimé le désir que le Réseau des parcs nationaux construise l'infrastructure légère nécessaire pour faciliter les activités écotouristiques dans les parcs nationaux. Ils avaient le sentiment que cette action leur permettrait d'exercer un certain contrôle sur le type d'installations construites dans les parcs.

Recommandations :

- La construction d'infrastructures touristiques par le Service des parcs nationaux nécessiterait l'engagement de fonds qu'il pourrait être plus pertinent de dépenser pour des projets et activités de gestion des ressources des parcs. Nous recommandons plutôt que les dépenses de construction d'infrastructures touristiques soient prises en charge par les prestataires de services commerciaux qui exploiteront l'activité touristique. Les conservateurs devraient définir les normes concernant la construction d'infrastructures touristiques dans les parcs. Un prospectus, rédigé pour solliciter des propositions de services touristiques, devrait contenir les normes que tout prestataire éventuel de services commerciaux devra satisfaire pour construire des installations dans un parc. Un soumissionnaire de services touristiques devrait obtenir l'approbation du conservateur pour la construction de toute infrastructure à l'intérieur du parc, et la construction de cette infrastructure devrait se dérouler conformément aux normes établies par le conservateur.

11. Besoins de données SIG et organisation de ces données

Plusieurs jeux de données SIG se sont révélés indispensables pour le processus de planification de la gestion, principalement les routes, les sentiers, les villages, les infrastructures et la végétation. Les principales aires naturelles (par exemple marais salants, baies), les sites archéologiques, les lieux sacrés, la forêt environnante, les minerais et les concessions pétrolières, les cours d'eau et les lacs (y compris la navigabilité et la pêche), les

zones utilisées pour pourvoir aux moyens de subsistance, les données des enquêtes sur la faune (par exemple les données de télémétries sur les éléphants et les mandrills révélant les zones d'occupation animale), les zones de plantes rares, les zones affectées par des espèces envahissantes (notamment les plantes et insectes comme la fourmi rouge d'Amérique du sud, les cartes à échelle au 200.000ème et les images satellites sont également des informations importantes. On ne dispose pas d'une main-d'œuvre suffisante pour développer des jeux de données SIG de manière efficace et rapide. A présent, Leonard Akie, travaillant pour WCS/WWF/CNPN/INC, est la seule personne affectée à cette tâche.

Recommandations :

- Fournir à Leonard un assistant pour le seconder dans cette tâche, éventuellement un étudiant d'une université locale.
- Fournir à Leonard un mentor pour l'aider dans l'avancement du processus de planification pour la gestion des parcs. Annabelle Honorez, qui travaille pour WWF-Gamba, pourrait être une bonne candidate étant donné qu'elle a réuni des données pour le Complexe de Gamba et qu'elle est bien au courant des besoins en données. S'ils pouvaient collaborer pour organiser les données concernant le Complexe de Gamba sous forme d'une bibliothèque de données, créer des métadonnées et convenir de noms et d'attributs pour les jeux de données, les résultats obtenus pourraient alors servir de prototype pour les autres parcs du Réseau.
- Un dictionnaire de données pour chaque strate devrait être établi. Ce dictionnaire contiendrait les noms des jeux de données standard, leurs attributs (domaines) et les informations relatives aux codes. Les jeux de données pour chaque parc devraient alors correspondre aux prototypes du dictionnaire des données pour le Complexe de Gamba.
- Didier Devers, spécialiste SIG du CARPE en poste à Kinshasa, aimerait créer des types de données pour les strates régionales SIG et permettre d'y avoir accès sur le site Web CARPE auprès de l'Université du Maryland. Didier devrait aussi s'engager dans la création et/ou l'examen des types de données pour la base de données SIG des parcs. Une fois que les jeux de données seront complets et vérifiés et qu'ils incluront des métadonnées, ils pourront être envoyés à Didier qui les affichera sur l'internet. Ces données pourraient aussi servir à documenter les rapports de subvention CARPE/USAID soumis par les ONG.

12. Jeux de données SIG et vérification des données :

Leonard Akie et Annabelle Honorez ont utilisé en commun plusieurs jeux de données concernant le Gabon, notamment des données sur les villages et les routes. Ces jeux de données ont été utilisés pour les deux sessions de planification de Loango et de Lopé. Certaines erreurs ont été observées, notamment des villages qui figuraient au mauvais endroit ou qui n'existaient plus et des routes qui ne figuraient pas. Le SIG est utilisé pour faciliter le processus de zonage, identifier les ressources et utilisations des parcs et des zones avoisinantes, ainsi qu'à des fins d'inventaire et de suivi. A l'heure actuelle, une grande part des données sont dispersées entre les chercheurs des parcs, leurs gestionnaires et les bureaux d'ONG et rares sont les efforts déployés pour organiser et centraliser les bases de données.

Recommandations :

- Les strates SIG devraient être indiquées sur les cartes et retournées à chaque parc afin qu'elles puissent être vérifiées par les personnes locales connaissant bien la zone. Une fois qu'une erreur est vérifiée, les cartes devraient être retournées au spécialiste SIG pour y apporter les corrections et les mises à jour nécessaires, ainsi que pour mettre à jour les métadonnées. Ceci permettra aussi aux conservateurs de se familiariser davantage avec le parc, la zone environnante et les influences extérieures, telles que les concessions forestières.

- L'expert régional SIG du CARPE, Didier Devers, devrait offrir son soutien et des conseils au spécialiste SIG du CNPN, Leonard Akie. Le CARPE pourrait assurer une formation en SIG et un soutien pour organiser et normaliser les données.
- Il est recommandé d'engager ou de nommer un spécialiste SIG pour chaque parc ou au moins un par groupe de parcs. Chaque spécialiste SIG sera chargé de collecter, traiter et vérifier les données sur le terrain et de les envoyer au bureau central à Libreville afin qu'elles soient incorporées dans la base de données SIG des parcs.
- Un représentant du CNCP devrait superviser les activités SIG conduites à Libreville afin d'aider à fixer des priorités et assurer la réalisation des travaux.
- Les conservateurs devraient travailler en étroite collaboration avec le spécialiste local SIG pour fixer des priorités pour la collecte des données et pour déléguer la tâche de vérification des données ou aider à la réaliser.

13. Planification ultérieure

Les conservateurs auront à mettre à exécution leurs plans de gestion, établir des programmes de travail annuels et des demandes de financement en rapport, même s'ils n'auront pas encore élaboré de plans stratégiques pour les activités et programmes qui seront mis en place à l'intérieur de leur parc sur lesquels s'appuyer pour leurs plans annuels.

Recommandations :

- Les conservateurs entament l'élaboration des plans ultérieurs pour les aider à définir les budgets et les plans de travail.
 - a. Entamer l'élaboration d'un Plan de tourisme
 - Acquérir une parfaite compréhension des activités écotouristiques existantes (nombre de touristes par mois, démographie des touristes présents et passés, gamme des opérations, etc.).
 - Elaborer des protocoles de suivi pour mesurer les incidences des activités écotouristiques.
 - Entamer le suivi des activités touristiques (par exemple, Parc national de Loango, suivre la lagune de Louri pour mesurer les effets des visites écotouristiques en kayak).
 - Définir des possibilités d'écosystèmes durables.
 - Identifier tout conflit avec les objectifs de gestion du parc qui pourrait résulter d'activités écotouristiques existantes ou éventuelles.
 - b. Entamer l'élaboration d'un Plan directeur pour les installations et d'un Plan de transport (ces plans sont interdépendants).
 - Définir les voies de transport qui sont indispensables pour répondre aux besoins actuels et anticipés. Fermer celles qui sont considérées comme inutiles.
 - Identifier les voies de transport futures qui seront indispensables pour répondre aux objectifs envisagés pour la gestion du parc (tourisme, recherche, etc.).
 - Entamer l'élaboration d'un plan directeur pour les installations – faisant état des besoins actuels et futurs (administration, entretien, recherche, tourisme, etc.).

14. Rôle futur de l'USFS :

L'équipe USFS a constaté que le rôle de l'USFS pour l'apport d'assistance technique complémentaire au Réseau des parcs nationaux du Gabon était quelque peu ambigu.

Recommandation :

- Le CNPN, en coordination avec ses partenaires travaillant sur le terrain, devrait définir les termes de référence pour la participation de l'USFS afin de clarifier son rôle et d'encourager/consolider la collaboration des conservateurs de parc, ainsi que d'autres

organisations travaillant dans le cadre du réseau des parcs. Etant donné que d'autres organismes du gouvernement américain apporteront également leur soutien au Réseau des parcs nationaux du Gabon, l'établissement de termes de référence permettra d'assurer la coordination entre les divers organismes et facilitera leur incorporation dans le plan général du CNPN. L'USFS tient à garantir que le soutien de ces autres organismes sera complémentaire et n'empiètera pas sur d'autres activités. Les termes de référence clarifient pour tout le monde quels sont les buts et résultats que nous prévoyons d'atteindre à long terme au Gabon.

V. Etapes suivantes du Service des forêts américain

L'équipe USFS préparera deux documents principaux sur cette mission :

1. Un rapport de mission
2. Des plans de gestion préliminaires : nous perfectionnerons tous les résultats des discussions et les travaux effectués à Loango et Lopé et nous les incorporerons pour former un plan de gestion préliminaire pour chaque parc. Nous avons remarqué que bon nombre de questions se retrouvent dans les autres parcs et nous apporterons donc des améliorations spécifiques en fonction des priorités et problèmes qui se posent à chaque parc.

L'étape suivante de l'engagement de l'USFS dans le cadre de ces deux parcs consistera à apporter un soutien direct sur le terrain, en travaillant en tête-à-tête avec les conservateurs de Loango et de Lopé et en examinant les problèmes sur le terrain. Nous suggérons la tenue d'un atelier pour entamer les travaux avec les conservateurs des autres parcs. Etant donné que ces parcs sont tous à des niveaux différents de développement, un minimum de préparation inclurait certaines informations sur les strates SIG et des informations de base sur les caractéristiques particulières et éléments importants de chaque parc. Les conservateurs ont besoin de passer un certain temps dans leur parc, de s'installer et de se familiariser avec les questions immédiates. Notre équipe sera beaucoup plus efficace dans les missions futures quand elle travaillera avec un conservateur bien informé au lieu travailler avec des conservateurs encore peu au courant de leur parc.

ANNEXE 1 – Planification Stratégique et d'Exécution

La gestion avec succès d'un parc national dépend d'un processus de planification à plusieurs niveaux. Ce processus comportera l'élaboration d'un plan de gestion global, des plans stratégiques et des plans d'exécution. La présente section met en valeur les recommandations concernant la planification stratégique et d'exécution.

A. Planification stratégique :

Le plan de gestion procure une orientation générale pour la gestion d'un parc national. Une fois que le plan de gestion est établi, l'étape suivante consiste à définir la planification stratégique, qui identifie les types d'activités spécifiques qui seront menées et où. La planification stratégique se compose habituellement des plans suivants :

1. Plan directeur des installations (ce plan aborde les besoins en infrastructures pour l'administration, l'entretien, la recherche et le tourisme).
La conception et le plan d'installations et de sites bien pensés facilitera la construction d'infrastructures qui seront articulées de manière fonctionnelle et cadreront bien avec le terrain, éviteront l'utilisation grotesque des terres et qui fourniront un agrément architectural et local qui sera en harmonie avec le paysage environnant et le caractère local.
 - a. Le processus de planification et de conception des installations devra :
 1. Identifier l'objet et les besoins d'infrastructures à l'intérieur du parc.
 2. Déterminer la fonction de chaque installation – comment elle sera utilisée.
 3. Estimer combien de personnes utiliseront l'installation – sa capacité d'occupation.
 4. Déterminer quand l'installation devra être construite – est-elle nécessaire immédiatement, la construction devrait-elle être prévue en plusieurs phases, etc.
 5. Identifier les structures existantes, le cas échéant, qui pourraient être utilisées ou modifiées, et les autres considérations qui devraient être prises en compte dans la conception des installations.
 6. A l'aide d'une démarche analytique des sites, repérer un site qui conviendrait à l'usage prévu.
 - b. L'analyse des sites devrait prendre en considération les éléments suivants :
 1. L'orientation solaire – dans le cas de la construction d'un bâtiment, prendre en considération les possibilités d'ombrage qui existent, le cas échéant, et la conception de fenêtres limitant la pénétration des rayons solaires.
 2. Topographie – évaluer dans quelle mesure la topographie du terrain convient au projet ou à la structure proposés afin d'éviter le besoin d'apporter des modifications considérables au site.
 3. Flore/faune – déterminer s'il existe des espèces délicates occupant la zone prévue pour la construction de l'installation (pistes de gibier, etc.).
 4. Vue – déterminer si un bâtiment proposé peut être orienté de manière stratégique afin de tirer parti du panorama.
 5. Bruit – déterminer s'il existe des activités dans les environs qui produisent du bruit et qui pourraient être en conflit avec la fonction de l'installation.
 6. Caractéristiques des utilisations existantes – déterminer s'il existe des utilisations qui seront perturbées par la construction de l'activité planifiée (par exemple pratiques de subsistance par les villageois locaux qui sont autorisées).

7. Vents prédominants – déterminer si une installation planifiée peut être orientée en prenant en compte les vents prédominants (par exemple besoin d'éviter les fumées provenant d'une zone de savane proche où la mise à feu contrôlée est prévue à intervalles réguliers).
 8. Configuration d'écoulement – éviter les zones qui ont tendance à être inondées.
 9. Odeurs – déterminer s'il existe des activités en dehors du site qui émettent des odeurs désagréables.
 - c. Analyse des visiteurs :
 1. Déterminer les besoins des visiteurs (accessibilité, etc.).
 - d. Considérations spécifiques en matière de conception :
 1. Santé – prévoir des installations sanitaires convenables et suffisantes, d'entretien facile.
 2. Prendre en compte la protection des visiteurs et personnel du parc (par exemple rambardes/barrières nécessaires pour protéger les visiteurs contre des risques liés à l'environnement.
 3. Sécurité – éclairage de nuit spécifique pour décourager le vandalisme, emplacement/orientation stratégiques pour maximiser la visibilité du personnel, etc.).
 4. Capacité d'accueil du site – concevoir une installation qui réponde aux besoins existants et prévoir des possibilités d'agrandissement pour répondre à la croissance touristique future.
 5. Entretien – envisager des matériaux durables et dont l'entretien est minimum.
2. Plan de transport :

Le plan de transport prend en considération toutes les formes d'accès, y compris les routes, les sentiers, les pistes d'aviation, les voies ferrées et les voies navigables afin de fournir un large éventail d'utilisations des ressources. Ce plan prend également en considération les couloirs de lignes électriques haute tension. Au niveau du Plan de gestion du parc, la planification des transports devrait comporter une évaluation du réseau de transport existant, y compris une étude de l'adéquation générale du réseau de transport existant compte tenu des modes d'utilisation actuels et des changements anticipés. Egalement, il conviendrait d'effectuer une évaluation des effets des programmes ou projets envisagés dans les parcs nationaux sur le système de transport actuel.

Au niveau de la planification stratégique, une analyse des transports locaux est effectuée pour examiner les mouvements de visiteurs dans le parc, ainsi que des coopérateurs et du personnel, pour répondre aux objectifs du parc. L'analyse se compose de la planification et du développement d'un réseau de transport efficace compte tenu des connaissances complètes du personnel de gestion et de direction du parc. L'analyse prend en compte les besoins en ressources et en transport à long terme. Les objectifs de l'analyse des transports locaux sont les suivants :

- a. Identifier le meilleur mode d'accès pour répondre aux besoins en ressources, en prenant en compte leurs emplacements, quantités, caractéristiques et valeurs.
- b. Minimiser les coûts par le développement, l'exploitation et l'entretien d'une infrastructure de transport qui répond aux besoins tant immédiats qu'à long terme.
- c. Identifier des moyens de combiner et de prévoir des projets qui minimisent les coûts et les effets sur l'environnement.
- d. Repérer les grandes artères et les routes de desserte et les densités de circulation pour les routes locales.
- e. Déterminer les besoins en pistes et leurs emplacements souhaités.

- f. Déterminer les besoins en modes de transport unique ou spécial.
- g. Déterminer les objectifs de gestion, notamment les critères de conception, d'exploitation et d'entretien pour tous les systèmes de transport.

La documentation portant sur l'analyse des transports locaux devrait couvrir les éléments suivants :

- a. Le terrain et les ressources à desservir, leurs emplacements, les activités de gestion escomptées et l'estimation de la date à laquelle ces activités auront lieu.
- b. Les systèmes et installations de transport nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion des ressources et des terres.
- c. Les emplacements des couloirs et le calendrier approximatif d'aménagement de toute l'infrastructure de transport.
- d. Les objectifs de gestion de l'infrastructure de transport, y compris les critères de conception, d'exploitation et d'entretien.
- e. Les projections d'investissements pour l'aménagement de l'infrastructure de transport prévue.

3. Plan de tourisme et de commercialisation

Les parcs nationaux du Gabon ont besoin de repérer leur "créneau" sur le marché écotouristique et le CNPN a besoin de collaborer avec d'autres organisations à l'élaboration d'une stratégie de commercialisation du Réseau des parcs nationaux pour attirer des touristes s'intéressant à l'écologie. Cet effort nécessitera une analyse exhaustive de la "demande" et de l'"offre", basée sur les ressources disponibles dans les parcs. Les étapes de l'analyse seront :

- a. Demande – Identifier la "demande" de possibilités et d'expériences touristiques dans le parc. La demande signifie le désir ou les besoins des individus en cadres naturels, endroits spéciaux, activités, expériences et possibilités, tels que ressentis d'après leurs valeurs et leur rapport personnel avec la terre (exemple : observer la vie sauvage reposant sur les ressources de la forêt tropicale). La demande peut correspondre aux désirs suivants :
 - Cadres naturels et panorama
 - Endroits spéciaux
 - Contact avec la nature
 - Education
 - Découverte
 - Exercice physique
 - Aventure
 - Détente
 - Contacts sociaux avec d'autres personnes qui ont des intérêts semblables
 - Challenger

La démarche d'évaluation de la "demande" est la suivante :

- Déterminer et examiner le marché (d'où les visiteurs viennent)
- Examiner les valeurs (ce que les visiteurs apprécient)
- Projeter la demande future à partir de la demande existante (les tendances futures anticipées)
- Conduire des analyses comparées pour déterminer l'"écart" entre la demande insatisfaite et la demande satisfaite.
- Considérer les autres informations socio-économiques (comme la démographie)

- b. Offre – Identifier l'offre en cadres naturels, activités, installations et expériences que le parc peut fournir dans des conditions durables et à un niveau de qualité. Les exemples peuvent inclure les caractéristiques naturelles, le patrimoine et les sites culturels, les cadres panoramiques exceptionnels et l'observation de la faune.

La démarche d'évaluation de l'offre est la suivante :

- Déterminer les possibilités de tourisme que vous pouvez procurer sur une base durable.
- Repérer les autres options qui existent pour des visiteurs possibles.
- Déterminer quels sont les autres prestataires de services qui existent à l'heure actuelle pour les mêmes possibilités et expériences que vous offrez.
- Estimer les prestataires futurs pour les mêmes possibilités et expériences que votre parc offre.

- c. Créneau – Identifier les zones où vous voudriez fournir des services touristiques – le concept de "créneau", qui sert de base pour l'établissement des objectifs de gestion. Afin de déterminer le "créneau" de votre parc, comparer l'offre actuelle et possible d'activités touristiques avec la demande existante et projetée. Le créneau d'un parc se situera là où les possibilités et la demande en écotourisme se superposent.

Pour définir et saisir ce créneau d'activités touristiques, le Réseau des parcs nationaux devrait :

- Se concentrer sur l'offre durable de possibilités et de services à l'intention des visiteurs.
- Mettre en valeur des possibilités de visites et des expériences touristiques s'inscrivant dans leur créneau.
- Gérer l'équilibre physique, biologique et social à l'intérieur de chaque parc.
- Ne pas essayer de fournir tout à tout le monde – se concentrer sur les caractéristiques de chaque parc.
- Collaborer avec les autres parcs pour compléter le créneau de chaque parc.

- d. Plan – Le Plan de tourisme d'un parc doit être élaboré en collaboration avec les autres parcs nationaux du Réseau des parcs nationaux. Le plan devrait :
- Identifier le créneau du parc national.
 - Définir les types de possibilités touristiques correspondant au créneau du parc, qui peuvent être assurées sur une base durable.
 - Évaluer l'infrastructure existante (tant intérieure qu'extérieure) qui est disponible pour soutenir les activités écotouristiques.
 - Identifier l'infrastructure supplémentaire nécessaire pour favoriser un programme d'écotourisme durable.
 - Définir une stratégie pour assurer l'infrastructure et les services nécessaires pour répondre aux besoins futurs (par exemple opérations concessionnaires au sein du parc, prestataires de services extérieurs, etc.).

4. Plan de communications

Chaque parc national (ainsi que le CNPN) devrait avoir un Plan de communications pour aborder les besoins de communications extérieures et intérieures. Les volets clés sont les suivants :

- a. Une déclaration des possibilités ou des problèmes

- b. Buts et objectifs du Plan de communication
 - c. Identification du public – qui essayez-vous d'atteindre
 - d. Messages clés – quels sont les messages indispensables que vous voulez transmettre
 - e. Stratégie de communication – comment envisagez-vous de transmettre les informations (type de média)
 - f. Evaluation suivant l'exécution – pour déterminer si les buts et objectifs ont été réalisés.
5. Plan explicatif et d'éducation
Un plan explicatif et d'éducation aidera les visiteurs et habitants locaux à se familiariser, sous une perspective intellectuelle et émotionnelle, avec les ressources du parc, et à bâtir ainsi une base de soutien pour la bonne gestion du Réseau des parcs nationaux. Ce plan permettra de :
- a. Atteindre les objectifs de gestion en informant les visiteurs et les habitants sur les ressources du parc national et les questions liées à ces ressources.
 - b. Inclure une analyse exhaustive de toutes les possibilités d'explication sur les parcs nationaux.
 - c. Définir le vaste éventail de services, moyens et programmes explicatifs désirés pour communiquer l'objet du parc national, son importance et les thèmes fondamentaux.
 - d. Décrire les thèmes explicatifs fondamentaux pour le parc.
 - e. Souligner une stratégie d'exécution du plan, incluant la dotation en personnel et le budget.
6. Plan pour faire appliquer la loi et assurer la sécurité des visiteurs
Un Plan d'application de la loi et de sécurité des visiteurs est indispensable pour assurer la bonne gestion des ressources des parcs nationaux et la protection des visiteurs et du personnel. Ce plan devrait prévoir l'élaboration de stratégies afin de prendre en compte les questions suivantes :
- a. Le braconnage (gibier).
 - b. L'utilisation non autorisée des ressources du parc national (comme la construction récente d'une tour de transmission non autorisée dans le *Parc national de Lopé*).
 - c. La sécurité et l'intégrité de la superficie totale du parc (comment traiter les questions d'empiètement).
 - d. Les préoccupations à l'égard de la protection et de la sécurité des visiteurs - contre à la fois les menaces extérieures (par exemple les activités criminelles) et les menaces intérieures (par exemple la confrontation à des animaux sauvages).
 - e. La sécurité des installations administratives du parc.
 - f. Les recherches et les secours – procédures mises en place pour entamer une mission de recherche et de secours en cas de disparition de touristes et pour administrer des soins d'urgence si nécessaire.
 - g. S'occuper du personnel ou des visiteurs malades ou blessés – procédures mises en place pour administrer les premiers soins d'urgence, assurer l'évacuation et le transport vers les services médicaux appropriés.

Pour chacune des questions traitées dans le Plan d'application de la loi et de sécurité des visiteurs, la démarche ci-après devra être suivie :

- 1. Définir les tâches spécifiques à réaliser.
- 2. Identifier la ou les personnes chargées d'exécuter ces tâches.
- 3. Définir le type de formation dont a besoin le personnel pour mettre en œuvre le plan (par exemple administration de soins d'urgence, techniques de recherche, évacuation des personnes blessées, faire appliquer la loi).

4. Développer des relations de coopération avec les organisations externes qui sont essentielles à l'accomplissement des tâches.
5. Etablir un calendrier d'exécution – ce qui doit être fait immédiatement ; ce qui peut être introduit graduellement.
6. Déterminer les besoins en personnel et le budget.

7. Plan de panneaux

Un plan de panneaux intégré s'impose pour chaque parc. Il est recommandé d'adopter des modèles de panneau communs et des caractéristiques de conception pour tous les panneaux du Réseau des parcs nationaux du Gabon, afin d'assurer l'uniformité à travers tout le réseau. Une "famille de panneaux" du parc, établis pour répondre aux besoins des visiteurs, devrait se composer des catégories suivantes, si elles s'appliquent :

- a. Panneaux de portail d'entrée – il annonce l'entrée "psychologique" dans le parc. Ces panneaux peuvent être situés aux limites réelles du parc, mais le mieux est de les placer dans des endroits qui fournissent un cadre excellent pour accueillir les visiteurs dans le parc.
- b. Panneaux d'indication – ces panneaux sont utilisés pour guider les visiteurs. Ils leur indiquent comment aller là où ils ont besoin d'aller.
- c. Panneaux d'information – ces panneaux sont utilisés pour afficher les règlements, des informations et autres avis qui peuvent faire l'objet de modifications.
- d. Panneaux d'orientation – Ils comportent habituellement une carte comme point central et contiennent des informations que le visiteur peut avoir besoin de savoir à son arrivée – notamment la configuration du terrain, l'emplacement des services, la description des ressources et les sites d'intérêt représentés sur la carte. Les panneaux comportent une indication "Vous êtes ici" afin que les visiteurs sachent à quelle distance ils sont des attractions et sites intéressants du parc.
- e. Panneaux de point de départ et de balisage des sentiers – les panneaux de point de départ des sentiers sont utilisés pour indiquer le commencement d'un sentier. Les signaux de balisage sont utilisés quand ils sont nécessaires pour indiquer le sentier pendant la randonnée.
- f. Panneaux explicatifs – ces panneaux sont utilisés pour fournir des présentations de la région et de ses habitants. Ces panneaux comportent habituellement plus d'illustrations que de texte pour attirer l'attention du visiteur.

Un Plan de panneaux du parc devrait prévoir la conception et la disposition de tous les panneaux, une carte indiquant l'emplacement de chaque panneau à l'intérieur du parc, un calendrier d'entretien et de remplacement et une estimation du coût de la fabrication et de l'installation initiales, ainsi que de l'entretien régulier.

8. Plans des activités liées aux ressources

Des plans stratégiques devront être établis pour guider toutes les activités liées aux ressources dans chaque parc, telles que la recherche, la gestion des ressources en poissons et en faune, la gestion des ressources en patrimoine, le suivi et contrôle des espèces envahissantes et la restauration des écosystèmes. Chaque plan devra définir les tâches à accomplir, établir un projet de calendrier pour l'accomplissement de ces tâches, des estimations sur les besoins en personnel et en ressources pour effectuer ces tâches et, enfin, une estimation des coûts.

B. Planification d'exécution

La planification d'exécution est effectuée en utilisant les informations recueillies dans les plans stratégiques. Les éléments clés de la planification d'exécution comprennent l'élaboration d'un Plan d'exploitation et d'entretien, l'élaboration de Plans de travail annuels et l'élaboration d'un Plan d'amélioration des immobilisations.

1. Plan d'exploitation – Un Plan d'exploitation détaillé est indispensable pour assurer la planification efficace de l'exploitation des installations, programmes et sites du parc. Ce plan procurera aussi des informations importantes pour la préparation des propositions de budget. Exemple :

Installations à l'intention des visiteurs – Opérations

1. Centre des visiteurs – ce centre sera doté en personnel et sera ouvert au public tous les jours de la semaine de janvier à septembre, et cinq jours par semaine (du samedi au mercredi) d'octobre à décembre, huit heures par jour, de 9 heures à 17 heures.
Besoins en personnel : un spécialiste des informations à l'intention des visiteurs, un spécialiste des explications à l'intention des visiteurs.
2. Plan d'entretien – Un plan d'entretien – Un plan d'entretien devra être mis au point pour les structures, routes et sentiers du parc. Le plan devra être détaillé et il devra contenir des règles d'entretien. Il prévoira aussi un calendrier pour toutes les activités d'entretien périodiques (c'est-à-dire les activités d'entretien requises chaque jour, chaque semaine, chaque mois et chaque année, conformément aux besoins). Exemple :

Installations à l'intention des visiteurs – Entretien

1. Centre des visiteurs
 - Tâches quotidiennes (exemple)
 - a. Sanitaires – nettoyage quotidien
Tâche 1 – le matériel sanitaire, le bâtiment et autres installations sanitaires sont nettoyés, frottés, balayés et désinfectés.
Règle – Les visiteurs ne sont pas mis en contact avec les déchets ménagers.
Tâche 2 – Les rouleaux de papier hygiénique et de serviettes en papier sont remplacés, conformément aux besoins, dans tous les distributeurs.
Règle – Tous les distributeurs sont pourvus en papier hygiénique et en serviettes en papier.
 - b. Zone d'exposition – nettoyage quotidien
Tâche 1 – Balayer le sol.
Règle – Il n'y a aucune trace de débris sur le sol.
 - Tâches hebdomadaires (exemple)
 - a. Centre des visiteurs
 1. Fenêtres – nettoyage de toutes les fenêtres
Règle – Les fenêtres n'ont pas de marque de saleté ni de taches.
 - Tâches annuelles (ou plus souvent si nécessaires) (exemple)
 - a. Sanitaires
 - Tâche 1 – peinture des murs intérieurs
Règle – Tous les murs intérieurs sont recouverts d'une nouvelle couche de peinture.
 - Tâche 2 – remplacement des appareils fissurés ou endommagés
Règle – Les appareils ne sont pas fissurés ou endommagés.

3. Plan de travail annuel – Préparer les plans de travail annuels pour tous les travaux à réaliser dans une année budgétaire et à utiliser pour la préparation des budgets. Les plans de travail annuels devront indiquer toutes les ressources nécessaires pour accomplir les travaux identifiés dans les plans d'exploitation et d'entretien pour l'année budgétaire considérée, notamment :
 - a. Le personnel nécessaire pour accomplir les travaux (pour chaque employé – nombre de jours planifiés, y compris les jours de congés payés le cas échéant, et le salaire).
 - b. Les besoins de formation pour le personnel
 - c. Les uniformes pour le personnel.
 - d. Le matériel et les fournitures nécessaires pour effectuer toutes les tâches administratives et d'entretien (tels les articles de papier, le matériel et les produits de nettoyage, du bois pour réparer les structures, de la peinture, etc.).
 - e. L'équipement nécessaire pour exécuter les activités d'exploitation et d'entretien – véhicules, la consommation de carburant calculée sur une base annuelle, les outils, etc.
 - f. Les coûts de tout service de sous-traitance.

2. Plan d'amélioration des immobilisations
Un Plan d'amélioration des immobilisations permet au conservateur de prévoir l'aménagement méthodique des infrastructures afin de répondre aux besoins du parc. Le Plan d'amélioration des immobilisations consiste en un calendrier d'améliorations planifiées, qui s'inscrivent dans le temps. Le plan devra :
 1. reposer sur le Plan directeur des installations du parc.
 2. prendre en compte les phases d'aménagement graduel prévu dans le temps.
 3. Servir de base pour la préparation des demandes budgétaires.

ANNEXE 2 – LISTE DES TACHES SIG

Mission effectuée par l'USFS pour planifier la gestion des parcs au Gabon Avril-mai 2004, Julie Luetzelschwab, 5 août 2004

Le processus de planification pour la gestion des parcs sera plus efficace si l'on dispose d'une base de données SIG bien organisée pour ces parcs. Plusieurs tâches, notamment la collecte, la vérification, la normalisation et l'organisation des bases de données SIG, devront être accomplies. Une liste de ces tâches, accompagnées de la personne de liaison, figure ci-après.

Représentant CNPN

- Garantir que les tâches sont effectuées deux fois par semaine

Leonard Akie

- Obtenir les strates SIG des spécialistes SIG des parcs (Lopé = Boo, Gamba = Annabelle, Ivindo = Edwige, WWF = Rufin), en particulier les routes GPS, les infrastructures, les villages, etc.
- Créer des métadonnées pour chaque strate
- Organiser les strates SIG avec les métadonnées pour constituer une bibliothèque de données sur un seul ordinateur. L'articulation de la bibliothèque devra être la même sur tous les ordinateurs des parcs afin de faciliter la recherche et l'échange de données et de projets de cartes.
- Créer un tableau Excel énumérant toutes les strates existantes, indiquant leur situation sur l'ordinateur personnel de Leonard, les informations de base et la date à laquelle la strate a été mise à jour. Conserver le tableau une fois mis à jour et laisser tous les parcs y avoir accès.
- Créer une carte agrandie pour chaque parc avec les meilleures données disponibles et demander au personnel local d'en vérifier l'exactitude. Apporter les corrections nécessaires aux strates SIG. Imprimer la carte finale de chaque parc qui pourra être utilisée par les conservateurs pour définir les différentes zones. Se renseigner auprès de Rufin pour savoir comment il obtient du papier à traçage.
- Travailler avec Annabelle, Rufin et Didier pour définir les types de jeux de données, y compris le nom des strates types, leurs attributs (domaines) et codes, la projection et le processus de mise à jour. Créer des pages de dictionnaire de données pour chaque strate SIG.
- Les strates SIG devront avoir des bordures qui se correspondent (par exemple, les bordures des parcs, des cours d'eau et des concessions forestières devront figurer).
- Toutes les strates SIG devront apparaître sur une projection (le programme Geographic WGS84 est probablement le meilleur pour échanger des cartes régionales entre le CARPE et les autres partenaires possibles).
- Toutes les strates devront être copiées sur DVD et envoyées à chaque parc ainsi qu'au CARPE (Didier).
- Les strates de base, telles que les cartes quadrillées 50k, 200k et 250k et les images produites par télédétection figurant toutes sur la même projection devront être conservées dans la bibliothèque de données et copiées sur DVD. Chaque parc devra pouvoir y avoir accès.
- Obtenir de nouveaux jeux de données, notamment :
 - Les sites archéologiques de Lopé en s'adressant à Richard Oscisly
 - Les données de télémétrie sur les éléphants en s'adressant à Steve Blake

- Compléter la base de données des villages/recensement de 2003 à partir des données de l'INC
- Concessions minières
- GéoTIFF de toutes les nouvelles cartes 50k et 200k
- Images Landsat de l'Université du Maryland en s'adressant à Didier

Didier Devers/CARPE

- Dispenser une formation ArcGIS (en commençant par la formation des formateurs ArcGIS)
- Participer au processus de normalisation et d'organisation des données
- Fournir à Leonard des images Landsat de juxtaposition des paysages et autres données réclamées
- Apporter un soutien aux utilisateurs ArcGIS, notamment pour résoudre les problèmes d'installation et répondre aux questions des utilisateurs
- Travailler avec les parcs pour afficher les données et cartes SIG sur l'internet.

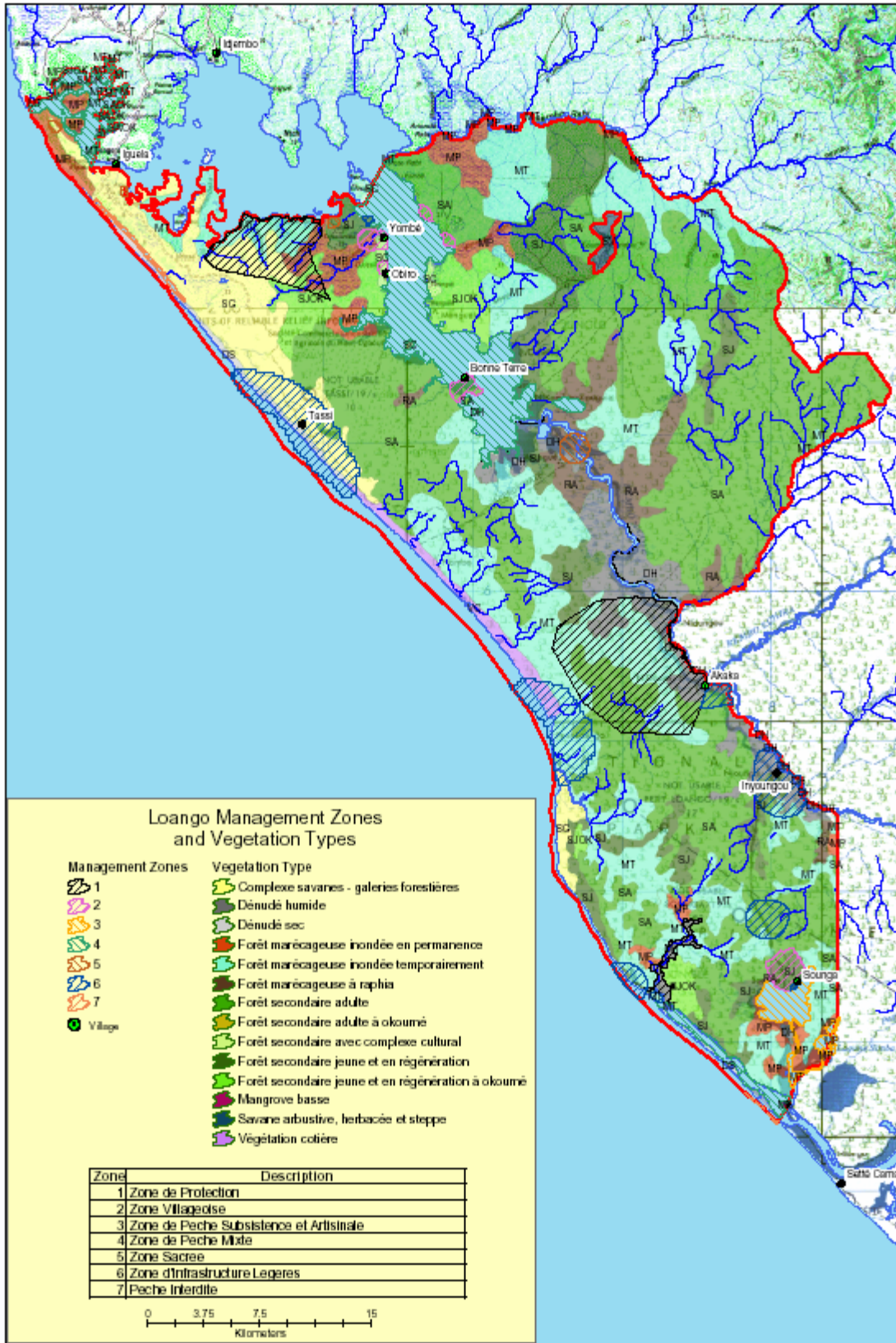
Leonard, Annabelle, Rufin, Edwige et autres spécialistes SIG

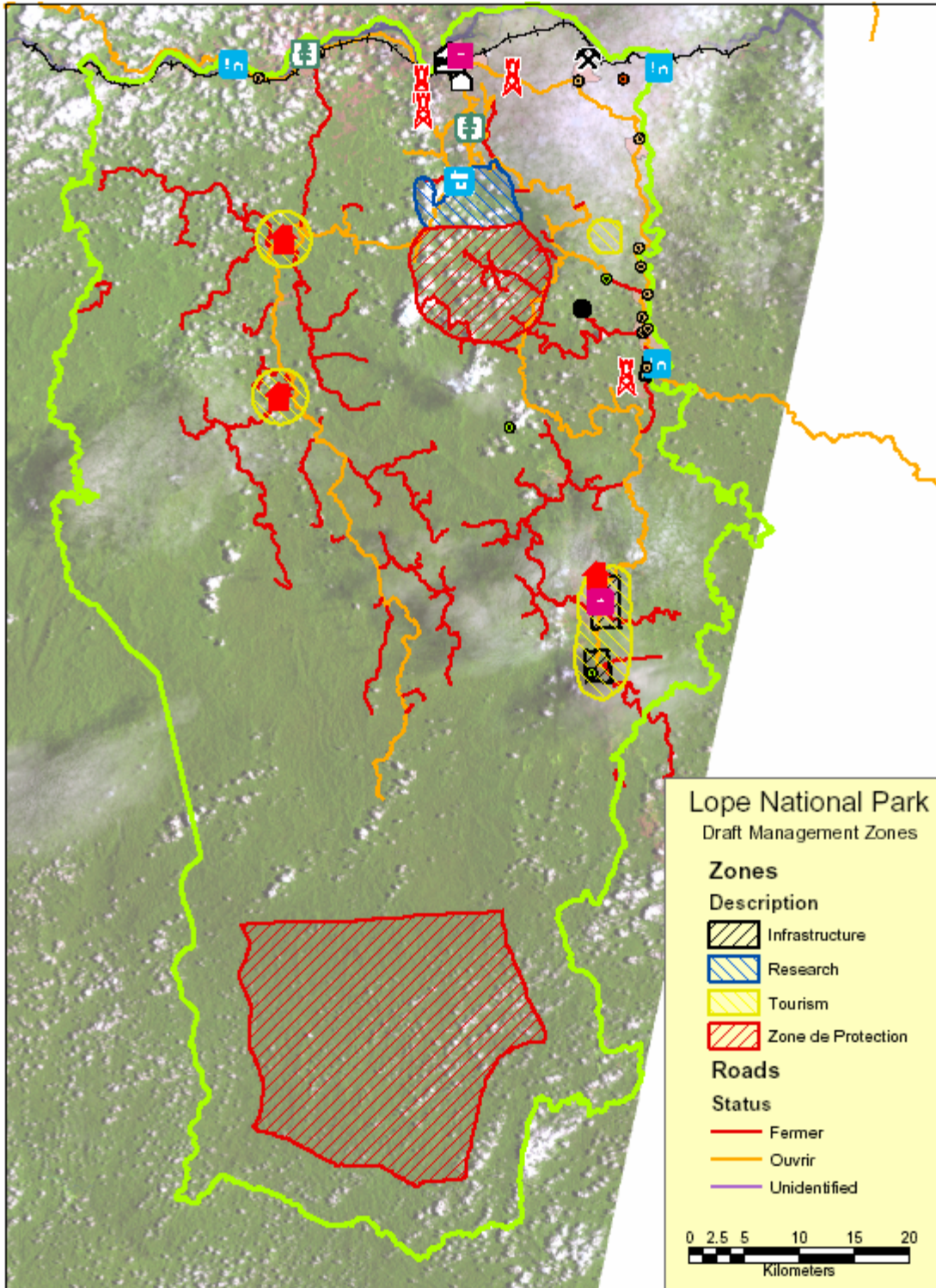
- Participer au processus de normalisation et d'organisation des données
- Fournir à Leonard des jeux de données SIG et contribuer à la mise à jour des jeux de données existants
- Assister à la formation des formateurs ArcGIS
- Dispenser une formation ArcGIS à l'intention d'autres utilisateurs
- Installer le programme ArcGIS sur l'ordinateur des utilisateurs SIG

Spécialiste SIG de l'USFS/Julie Luetzelschwab

- Mentor de la subvention ESRI pour le logiciel ARcGIS à l'intention des parcs
 - Traiter directement avec l'ESRI pour l'octroi de la subvention et prendre les dispositions nécessaires pour l'expédition du logiciel au Gabon
 - Rester en contact avec le personnel de projet des parcs et suivre l'utilité du logiciel ; également soumettre une demande pour du logiciel supplémentaire ou obtenir une formation en ligne ESRI si nécessaire
 - Soumettre des mises à jour annuelles à l'ESRI sur le projet des parcs (rapport et cartes illustrant l'utilisation du logiciel)
 - Prendre contact avec l'ESRI France pour l'obtention d'une donation pour financer les mises à jour en langue française
 - Aider à résoudre le problème des droits d'entretien – voir s'il est possible d'en être dispensé (une demande peut avoir à être soumise chaque année)
- Possibilités de formation en recherche ArcGIS
 - Prendre contact avec Didier, CARPE Kinshasa (peut-il enseigner le programme ArcGIS ?)
 - Prendre contact avec WRI Cameroun (expert SIG – connaît-il le programme ArcGIS ?)
 - Prendre contact avec le réseau international ESRI pour le formateur français (WCS/WWF n'auront peut-être qu'à payer le voyage et les indemnités journalières)
 - Envoyer à Annabelle les programmes de formation ArcGIS I et II
- Données

- Obtenir des images Landsat de l'Université du Maryland et placer un modèle numérique d'altitude (DEM) sur DVD et l'envoyer à Leonard et Annabelle (FAIT en juin 2004)
- Recherche sur les options de classification de la végétation des parcs
 - Prendre contact avec Nadine LaPorte – disponibilité, statut ?
 - Prendre contact avec Chris Wilkes – disponibilité, statut ?
- Imprimer et envoyer au Gabon de grandes cartes illustrant les nouvelles zones à l'état d'ébauche pour les parcs de Lopé et de Loango
- Pouvoir entrer en contact par courrier électronique (jluetzelschwab@fs.fed.us) pour apporter un soutien à l'emploi du logiciel ArcGIS et répondre aux besoins en données spécifiques.





ANNEXE 4 – Liste des Participants

Les personnes dont les noms suivent ont participé à l’atelier de discussions sur le Plan de gestion de Loango :

Roger Boussougou (MEF/CNPN)
Augustin Mihindou (MEF/CNPN)
Joseph Ngowou (MEF/CNPN)
Wolf (Eki) Waitkuwait (PSVAP/CNPN)
René Adiahenou (CNPN)
Omer Ntougou (CNPN)
Franck Ndjimbi (CNPN)
Aurélien Mofouma (CNPN)
Bas Huijbregts (WWF/Gamba)
Manacé Mba (WWF/Gamba)
Annabelle Honorez (WWF/Gamba)
Edward Truter
JG Collomb (WCS)
Roger Azizé (exploitation Loango/WCS)
Julie Luetzelschwab (USFS)
Chris Iverson (USFS)
Don Fisher (USFS)
Melissa Othman (USFS)

Les personnes dont les noms suivent ont participé à l’atelier de discussions sur le plan de gestion de Lopé :

Roger Boussougou (MEF/CNPN)
Augustin Mihindou (MEF/CNPN)
Joseph Ngowou (MEF/CNPN)
Wolf (Eki) Waitkuwait (CNPN)
Kate Abernethy (CIRMF)
Anicet (ECOFAC)
Lee White (WCS)
Eric Chehoski (WCS)
JG Collomb (WCS)
Julie Luetzelschwab (USFS)
Chris Iverson (USFS)
Don Fisher (USFS)
Melissa Othman (USFS)

Les personnes dont les noms suivent ont participé aux sessions SIG :

Julie Luetzelschwab (USFS)
Leonard Akie (WCS - CNPN)
Annabelle Honorez (WWF/Gamba)
Fiona Maisels (WCS)